

Les élèves candidats à certaines formations de la voie professionnelle peuvent bénéficier d'entretiens d'information organisés par des établissements de l'académie. Ces entretiens qui participent au parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) ont pour objectif d'offrir aux élèves une information complète et détaillée sur les prérequis, contenus et débouchés des formations envisagées et ainsi favoriser des choix d'orientation réfléchis.

Dans cette perspective, la procédure Passpro post 3^{ème} est reconduite et étendue à des nouvelles formations.

Cette procédure se déroulera entre le 4 février et le 17 Avril 2013

L'application Passpro facilite l'échange d'informations entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil-référent (liste des candidats, planification des entretiens, saisie et consultation des avis par les établissements d'origine et d'accueil-référent ...)

A l'issue de cette procédure PASSPRO, les élèves obtiennent des avis qui, traduits en bonus, définissent des priorités d'affectation dans Affelnet.

Ces entretiens d'information n'ont pas pour vocation à se substituer aux journées portes ouvertes, aux mini stages... organisées par les établissements : les établissements d'origine devront veiller à n'envoyer que les élèves intéressés par ces formations pour ne pas saturer inutilement les plannings d'entretien.

Portail d'information et de gestion

Les établissements accèdent à l'application Passpro Post 3^{ème} pour l'inscription et le suivi des dossiers des élèves à partir du cartable en ligne via le portail ARENA.

La page du site du SAIO <http://orientation.ac-creteil.fr/saio> (rubrique procédures d'orientation) regroupe toutes les informations et les ressources concernant la procédure :

- Les établissements d'origine n'ayant pas accès à l'application Passpro (CFA, établissements privés hors contrat, établissements hors académie pour les élèves emménageant, établissements de Versailles et Paris pour les formations inter-académiques de Créteil) peuvent inscrire leurs élèves à la procédure en complétant le formulaire en ligne sur le site du SAIO
- Les élèves pourront y trouver toutes les informations mises à leur disposition pour les aider à élaborer leur lettre de motivation

Public concerné

Les élèves de 3^{ème} (y compris 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} alternance), les élèves de classe d'accueil ainsi que les élèves en action MGI de niveau V, qui envisagent une 1^{ère} année de CAP ou une 2nde professionnelle parmi les spécialités retenues par la procédure Passpro.

La procédure passpro ne se substitue pas aux commissions médico-sociales départementales pour lesquelles les élèves concernés doivent soumettre l'étude de leur dossier. (Circulaire départementale)

Les élèves de 2nde GT ont pour vocation à poursuivre leurs études en classes de 1^{ère} ; **ils ne sont donc pas concernés par cette procédure passpro post 3^{ème}.**

Formations concernées

Liste sous réserve de l'évolution de la carte des formations 2013

Ebénisterie	➤ CAP Ebéniste
	➤ 2 nd Pro Artisanat et métiers d'Art option ébéniste
Métiers de la céramique et du staff	➤ CAP Staffeur ornemaniste
	➤ CAP Métiers de la céramique <i>Pôle de niveau V regroupant les spécialités modèles moules céramiques et décoration céramique</i>
Mode, Vêtement et Maroquinerie	➤ CAP Métiers de la mode -Vêtement flou
	➤ 2 nd Pro Métiers de la mode - Vêtements
	➤ 2 nd Pro Métiers du cuir, option maroquinerie
Communication et industries graphiques	➤ 2 nd Pro Artisanat et métiers d'Art option communication visuelle pluri média
	➤ 2 nd Pro Industries graphiques
	➤ <i>Champ professionnel regroupant les spécialités production imprimée et production graphique</i>
Signalétique et décor	➤ CAP Signalétique enseigne et décor
Marchandisage visuel	➤ 2 nd Pro Artisanat et métiers d'art, option marchandisage visuel
Photographie	➤ 2 nd Pro Photographie
Tapiserie d'ameublement	➤ 2 nd Pro Artisanat et métiers d'art, option tapisserie d'ameublement
Métallerie	➤ 2 nd Pro métiers des structures métalliques <i>Champ professionnel regroupant les spécialités ouvrage du bâtiment alu verre et matériaux de synthèse, ouvrage du bâtiment métallerie et technicien chaudronnerie</i>
	➤ CAP Serrurier métallier*
	➤ CAP Réalisation en chaudronnerie*
	➤ CAP constructeur alu verre matériaux de synthèse

Production et conception mécanique	➤ 2 nd Pro production et conception mécanique <i>Champ professionnel regroupant les spécialités technicien d'usinage et technicien outilleur</i>
Traitement de surface	➤ 2 nd Pro Traitement de surfaces
Laboratoire	➤ CAP Employé technique de laboratoire ➤ 2 nd PROA Alimentation bio-industrie de laboratoire
Pressing Blanchisserie	➤ CAP Métiers du pressing ➤ 2 nd Pro Métiers du pressing blanchisserie
Hygiène et environnement	➤ CAP Maintenance hygiène des locaux ➤ 2 nd Pro Hygiène, propreté, stérilisation
Conduite et service routier	➤ 2 nd Pro Conducteur transport routier marchandises
Hôtellerie-restauration	➤ CAP Cuisine ➤ CAP Pâtissier ➤ CAP Restaurant ➤ CAP Service en brasserie-café ➤ 2 nd Pro Restauration <i>Champs professionnel regroupant les formations cuisine et commercialisation et services en restauration</i> ➤ 2 nd technologique hôtellerie
Métiers du paysage et de l'horticulture	➤ CAPA Production horticole florale légumière ➤ CAPA Travaux paysager ➤ 2 nd ProA Aménagement paysager ➤ 2 nd ProA Productions horticoles ➤ 2 nd ProA Technicien conseil vente produits jardin
Production agricole	➤ 2 nd ProA Production animale
Personnes et territoires	➤ 2 nd ProA Service aux personnes et aux territoires

*Spécialités regroupés dans un pôle « métiers de la métallerie » au lycée Aristide Briand de Blanc-Mesnil
Les établissements proposant ces formations sont référencés en annexe 3.

Déroulement de la procédure

1- Au niveau des établissements d'origine :

➤ Information et recensement des élèves :

Avant le 4
Février

- Les établissements d'origine devront informer leurs élèves puis recenser les élèves intéressés par les formations relevant de la procédure Passpro avant l'ouverture de l'application (*une fiche individuelle-élève est fournie en annexe 1 pour le repérage des élèves et la préparation de l'inscription Passpro*).

OUVERTURE PASSPRO LE 4 FEVRIER

➤ Inscription des élèves dans Passpro - saisie des avis et des commentaires

Du 4 Février
au 29 Mars

- Les établissements inscrivent leurs élèves candidats dans l'application Passpro via le portail ARENA entre le 4 Février et le 29 Mars dernier délai pour pouvoir bénéficier d'un entretien.
Les établissements n'ayant pas accès à cette application inscrivent leurs élèves via le formulaire en ligne (site du SAIO).
- Un élève peut demander à être inscrit dans Passpro pour toutes les formations proposées, sans aucune restriction de domaine (exemple : hôtellerie-restauration et ébénisterie) de type de formation (Bac Pro et CAP) ou de nombre de formations.
- En revanche, il ne passera qu'un seul entretien par domaine (par exemple domaine de l'hôtellerie-restauration) quel que soit le nombre de formations du domaine pour lequel il est inscrit (par exemple Bac Pro restauration, CAP cuisine et CAP pâtissier).
- Pour chaque formation demandée (par ex CAP cuisine et Bac pro restauration), le chef d'établissement d'origine doit obligatoirement saisir :
 - un avis (favorable, assez favorable ou réservé)
 - un commentaire visant à apprécier l'implication et la motivation de l'élève
 Cette saisie aura lieu avant que l'élève ne soit reçu au lycée afin de fournir des éléments pouvant servir de support lors des entretiens.

➤ Préparation de l'entretien - lettre de motivation

Avant
l'entretien

- l'élève devra obligatoirement se présenter à l'entretien avec une lettre de motivation (une lettre de motivation par formation envisagée), qu'il pourra élaborer à partir des informations mises à sa disposition sur le site du SAIO (*lettre de motivation en annexe 2*).
- les établissements d'origine veilleront à ce que chaque élève soit suivi par une personne référente : celle-ci accompagnera l'élève dans sa recherche de supports d'informations pour la rédaction de sa lettre de motivation et veillera à ce qu'il se présente effectivement aux entretiens, muni de sa lettre de motivation.

➤ **Edition et diffusion des convocations aux entretiens**

**Du 4
Février au 3
avril**

- Lorsque les établissements d'accueil-référent ont planifié les entretiens, les convocations sont générées automatiquement et envoyées sur la messagerie fonctionnelle de l'établissement d'origine et sur la boîte mël de la personne référente pour être transmise aux élèves et à leur famille.
- Les établissements d'origine doivent s'assurer que les élèves inscrits se présentent bien aux entretiens (en 2012 plus de 30% des élèves convoqués ne s'y étaient pas présentés). Ils doivent supprimer dans l'application Passpro les candidatures auxquelles les élèves renoncent afin de ne pas saturer inutilement les plannings d'entretien.

➤ **Impression et transmission de la fiche récapitulative aux élèves et à leur famille**

**Dès réception
de l'avis de
l'étab.
d'accueil**

- Dès le retour des avis et des comptes rendus des établissements d'accueil-référent, l'établissement d'origine doit remettre la fiche récapitulative passpro aux élèves et à leur famille.
- Les informations contenues sur cette fiche doivent permettre aux élèves de retravailler leur projet avant la saisie sur Affelnet (*il est donc essentiel que les élèves et leur famille aient connaissance des avis et comptes rendus dans les meilleurs délais*)

➤ **saisie dans Affelnet**

**Du 13 au 31
Mai**

- Le chef d'établissement saisit dans Affelnet les vœux correspondant aux formations Passpro auxquels l'élève souhaite se porter candidat.
- Les vœux soumis à commission doivent être saisis avant le 17 Mai 2013.

2- Au niveau des établissements d'accueil-référent :

➤ **Planification des entretiens d'information :**

**Du 4 Février
au 3 Avril**

- Dès que les élèves sont inscrits sur Passpro, l'accès à leur dossier permet aux établissements d'accueil-référent de planifier les entretiens (date, heure, lieu).
- L'élève passera un seul entretien par domaine (ex : domaine hôtellerie-restauration) quel que soit le nombre de formations du domaine pour lequel il est inscrit (ex : Bac Pro restauration et CAP cuisine)

➤ **Réalisation des entretiens d'information**

**Du 11
Février au 17
Avril**

- Les entretiens portent sur les formations et les métiers du domaine : ils permettent d'évaluer l'implication et la motivation de l'élève.
Tout critère d'évaluation pris en compte doit être lié à la démarche d'information et aux connaissances de l'élève pour le domaine envisagé ainsi qu'à sa motivation. En aucun cas ces critères ne sauraient porter sur des aspects comportementaux.

➤ **Saisie du compte rendu et de l'avis**

**Dans les 3
jours qui
suivent
l'entretien**

- Suite aux entretiens un bref compte rendu visant à donner à l'élève des éléments de conseil favorisant sa réflexion sur son choix d'orientation devra être saisi sur Passpro : ce compte rendu portera sur l'ensemble du domaine (ex : domaine hôtellerie restauration).
- Le chef d'établissement attribuera un avis (réserve, assez favorable ou favorable) dans Passpro pour chaque formation demandée par l'élève (ex : Bac Pro restauration et CAP cuisine).
- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : *il est donc essentiel que les élèves et leur famille puissent en avoir connaissance dans les meilleurs délais*.

Cette procédure s'inscrivant dans un processus continu d'information et d'élaboration du projet d'orientation des élèves, le calendrier des entretiens sera étendu du 4 février au 17 Avril 2013.

Pour permettre à tout élève intéressé par une formation faisant partie de la procédure Passpro de bénéficier d'un entretien, les établissements d'accueil-référent s'engagent à recevoir le ou les élèves portés inscrits jusqu'au 29 Mars inclus dans l'application Passpro.

Avis final

L'avis final s'appuiera sur un croisement informatisé des avis pédagogiques de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil-référent selon la matrice suivante :

Avis de l'établissement d'origine	Avis de l'établissement d'accueil-référent	Avis final de la matrice
<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Très favorable
<i>Favorable</i>	<i>Assez favorable</i>	Favorable
<i>Assez favorable</i>	<i>Favorable</i>	
<i>Assez favorable</i>	<i>Assez favorable</i>	Assez favorable
<i>Favorable</i>	<i>Réservé</i>	
<i>Réservé</i>	<i>Favorable</i>	
<i>Assez favorable</i>	<i>Réservé</i>	Peu favorable
<i>Réservé</i>	<i>Assez favorable</i>	
<i>Réservé</i>	<i>Réservé</i>	Réservé

Pour chaque élève, l'avis final émis pour une formation donnée est traduit en bonus dans Affelnet quel que soit l'établissement demandé et quel que soit le rang du vœu.

Ce bonus est toutefois subordonné à la confirmation par l'élève et sa famille du choix de la formation et à la saisie du vœu de l'élève dans Affelnet avant le 31 mai par l'établissement d'origine.